

# **CCTP Eclairage de sécurité avec BAES URALIGHT**

# Généralités sur les Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité prévus dans le présent cahier des charges :

Les blocs autonomes constituant le système d'éclairage de sécurité seront conformes aux normes en vigueur.

L'installation de blocs autonomes possèdera une ou plusieurs télécommandes de marque URA réf. 140 010 ou 140 011 ou équivalent.

Ce ou ces boitiers de télécommande seront disposés à proximité de l'organe de commande général ou des organes de commande divisionnaires de l'éclairage normal.

# Eclairage d'évacuation

L'éclairage d'évacuation devra permettre à toute personne d'accéder à l'extérieur, en assurant l'éclairage des cheminements, des sorties, des indications de balisage, des obstacles et des indications de changement de direction.

Dans les couloirs ou dégagements, les blocs autonomes d'évacuation ne devront pas être espacés de plus de 15 mètres et devront avoir un flux lumineux assigné d'au moins 45 lumens pendant la durée de fonctionnement assignée.

Les blocs autonomes devront être conformes à la norme NF C 71-800 et admis à la marque NF AEAS.

#### Caractéristiques des blocs autonomes d'évacuation :

Les blocs autonomes seront homologués aux normes NF EN 60598-2.22, NF EN 60598-1 et NF C 71-800 (Evacuation).

Les blocs autonomes seront équipés d'un témoin de charge à longue durée de vie de type leds.

Les blocs autonomes d'évacuation devront avoir une consommation maximum de 3.9 W.

L'entrée de télécommande de chaque bloc sera non polarisée et protégée contre toute application du 230 V.

#### <u>Description des blocs autonomes d'évacuation :</u>

- Certifié à la norme NF AEAS
- Montage plastron
- Débrochable
- Technologie à contrôle manuel
- Témoin de charge à LEDs



- Lampes de secours incandescentes
- Consommation 3.9 W
- Batterie NiCd
- IP 42 / IK 07
- Flux assigné 45 lm, autonomie 1 heure
- Pictogramme permettant de réaliser tous les sens d'évacuation
- Garantie 2 ans
- Marque URA, type URALIGHT réf. 110 000 ou strictement similaire.



BAES d'évacuation Uralight réf. 110 000

## **Eclairage d'ambiance :**

L'éclairage d'ambiance sera installé dans tout local ou hall dans lequel l'effectif du public peut atteindre 100 personnes en étage ou au rez-de-chaussée ou 50 personnes en sous-sol.

L'éclairage d'ambiance devra être allumé en cas de disparition de l'éclairage normal remplacement, il sera basé sur un flux lumineux minimal de 5 lumens par m² de surface du local pendant la durée assignée de fonctionnement.

Le rapport entre la distance maximale séparant 2 blocs voisins et leur hauteur au-dessus du sol doit être inférieur ou égal à 4.

Chaque local sera équipé au minimum de 2 blocs, même si le flux d'un seul est suffisant.

Les blocs autonomes devront être conformes aux normes de la série NF C 71-800 et admis à la marque NF AEAS.

## Caractéristiques des blocs autonomes :

Les blocs autonomes seront homologués aux normes NF EN 60598-2.22, NF EN 60598-1, NF C 71-800 (Evacuation) et NF C 71-801 (ambiance).

Les blocs autonomes seront équipés d'un témoin de charge à longue durée de vie de type leds.

Les blocs autonomes d'ambiance devront avoir une consommation maximum de 4.5 W.



L'entrée de télécommande de chaque bloc sera non polarisée et protégée contre toute application du 230 V.

#### Description des blocs autonomes d'ambiance :

- Certifié à la norme NF AEAS
- Montage plastron, plafond ou encastré avec accessoire
- Débrochable
- Technologie à contrôle manuel
- Témoin de charge à LEDs
- Lampe de secours fluorescente
- Consommation 4.5 W
- Batterie NiCd
- IP 42 / IK 07
- Flux assigné 360 lm, autonomie 1 heure
- Garantie 2 ans
- Marque URA, type URALIGHT réf. 110 001 ou strictement similaire.



BAES d'ambiance SATI Uralight réf. 110 001

# Locaux de service électrique

Ils doivent disposer d'un éclairage de sécurité constitué par un ou des blocs autonomes d'une part, et par un ou des blocs autonomes portables d'intervention (BAPI), d'autre part.

#### <u>Description des BAPI:</u>

- Montage par support mural avec chargeur intégré
- Débrochable
- Dos magnétique pour maintien sur parois métalliques
- Poignée positionnable à 90° pour pose sur table
- Tout leds



- Test automatique intégré
- Mode de fonctionnement BAPI ou BAES
- 4 modes de fonctionnement : arrêt, 1/3 de puissance, pleine puissance ou clignotement
- Autonomie 3 heures à 1/3 puissance (45 lm) ou 1 heure à pleine puissance (100 lm)
- Consommation 1.8 W
- Batterie NiCd
- IP 55 / IK 08
- Garantie 2 ans
- Marque URA, type BAPI Leds réf. 114 001 ou strictement similaire.



BAPI Leds réf. 114 001

## **Bâtiments d'habitation:**

Un éclairage de sécurité sera installé, indépendamment de l'éclairage normal, dans les escaliers protégés et les sas, pour les bâtiments d'habitation :

- de la 3ème famille B:

Habitations dont le plancher du logement le plus haut est situé à moins de 28 m et comportant plus de 7 étages sur rez-de-chaussée ou plus de 3 étages sur rez-de-chaussée avec des circulations horizontales telles que la distance entre la porte palière du logement le plus éloigné et l'escalier soit supérieure à 7 m.

- de la 4ème famille :

Habitations dont le plancher du logement le plus haut est situé à plus de 28 m et à 50 m au plus au-dessus du sol, accessibles aux engins des services publics de secours et de lutte contre l'incendie.

Par ailleurs, il sera préconisé d'installer également un éclairage de sécurité pour baliser les portes d'accès aux escaliers protégés et éclairer les couloirs, les circulations horizontales et les dégagements permettant l'évacuation du bâtiment.

Caractéristiques des blocs autonomes BAEH:



Les blocs autonomes seront homologués aux normes NF EN 60598-2.22, NF EN 60598-1 et NF C 71-805 (Habitation).

Pour chaque produit, un profil environnemental (PEP) devra être disponible sur demande auprès du fabricant.

Les blocs autonomes seront équipés de sources lumineuses à longue durée de vie de type leds.

Les BAEH devront avoir une consommation maximum de 1.3 W.

L'entrée de télécommande de chaque bloc sera non polarisée et protégée contre toute application du 230 V.

#### Description des blocs autonomes d'évacuation :

- Certifié à la norme NF AEAS
- Montage plastron
- Débrochable
- Raccordement sur borniers automatiques
- Technologie à contrôle manuel
- Consommation 1.3 W
- Batterie NiCd
- IP 42 / IK 07
- Flux assigné 8 lm / 5 heures
- Garantie 2 ans
- Marque URA, type URALIGHT réf. 110 236 ou strictement similaire.



BAEH Uralight réf. 110 236